

INFO

AUX SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES

Démêler le vrai du faux

La Fep-CFDT écrit aux employeurs.

Cfdt:

FORMATION ET ENSEIGNEMENTS PRIVÉS

Paris, le 5 février 2020

Monsieur le Président
FFNEAP
277, rue Saint-Jacques
75 240 PARIS cedex 05

Monsieur le Président,

Votre Fédération a dénoncé un certain nombre de textes conventionnels. La conséquence immédiate et prévisible s'est immédiatement traduite par l'expression d'une très forte inquiétude des salariés sur leur devenir et sur l'avenir à moyen et à plus long terme.

Il vous appartient pour éviter que le climat ne devienne délétère de leur redonner confiance en posant des actes marquants. Nous en proposons deux qui seraient, nous le savons, fort appréciés :

- Accorder aux salariés actuellement en poste la conservation des avantages qu'ils ont acquis. Soit une mesure exceptionnelle bien plus positive que ce que prévoit désormais le droit du Travail.
- Décider une augmentation salariale significative qui aurait valeur d'engagement unilatéral du collège employeur pour l'année en cours.

Certains de l'intérêt que vous portez aux salariés, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Bruno LAMOUR
Secrétaire Général

Nous demandons le maintien des avantages acquis pour les salariés actuels.

Nous demandons aussi une augmentation des salaires.

COMPRENDRE - RESTER INFORMÉ

Nous vivons actuellement, dans les établissements agricoles, un scénario inédit. Un scénario que nous jugeons insensé à la Fep-CFDT. Pourquoi ?

Les employeurs ont dénoncé il y a quelques semaines plusieurs textes conventionnels. "Ils ne sont plus adaptés à la réalité des établissements", justifient-ils. "Plus adaptés" ? Doit-on comprendre que les salariés coûtent trop cher ? Quel est en réalité leur projet ?

Les partenaires sociaux ont maintenant un an pour se mettre autour de la table et reconstruire une convention collective. Sauf qu'un imbroglio juridique empêche actuellement toute négociation. Pourquoi les employeurs ont-ils choisi ce moment pour dénoncer la convention ? Il y a là quelque chose de diabolique !

Tout au long de cette période troublée, la Fep-CFDT vous propose de vous tenir informé de la situation. Recevez les numéros suivants en vous inscrivant sur fep.cfdt.fr ou auprès du délégué ou de la déléguée CFDT.